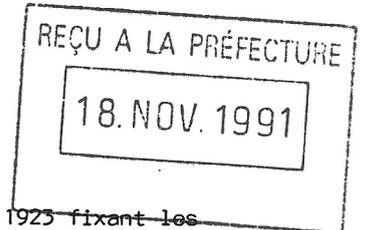




SECRETARIAT  
GÉNÉRAL

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 1925 fixant les conditions d'attribution de la Médaille de la Reconnaissance de la ville de SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS,

**CONSIDERANT** que Monsieur André PECHEREAU a participé activement aux activités de diverses associations saint-mauriennes et notamment en tant que :

- . vice-président de l'Union des Combattants Volontaires de la Résistance de Saint-Maur du 8 Juin 1978 au 17 Mai 1980
- . délégué des Médailleurs de la Résistance de Saint-Maur depuis le 9 Octobre 1982
- . vice-président de la Section des Evadés de France du Val-de-Marne
- . secrétaire général du Comité de Coordination des Anciens Combattants de Saint-Maur depuis le 14 Avril 1980

**CONSIDERANT** qu'il a également assuré d'autres mandats associatifs, comme :

- . membre adhérent de la Société des Gens de Lettres et auteurs multimédias
- . membre de la Société des Ecrivains Combattants

**CONSIDERANT** qu'il est l'auteur des ouvrages suivants :

- . Les Vendanges de Miranda (prix des Ecrivains de Vendée 1983)
- . Il est parti dans la lumière (préface du Général Simon, grand chancelier de l'ordre de la Libération)
- . Hauts lieux de Vendée (ouvrage collectif)
- . Les enfants du "brigand"

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

**A R R E T E :**

**ARTICLE UNIQUE** - La médaille de la Reconnaissance de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés est attribuée à **Monsieur André PECHEREAU** en témoignage d'estime et de reconnaissante gratitude.

Fait à Saint-Maur, le 8 Novembre 1991



Le Maire,  
*Jean-Louis Beaumont*

Jean-Louis BEAUMONT